ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Transformation du remboursement des frais de repas

Question écrite n° 42133

Texte de la question

Mme Sophie Beaudouin-Hubiere attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la transformation du remboursement des frais de repas en forfait repas payé directement sur les salaires. En effet, pendant le confinement consécutif à la crise de covid-19, un certain nombre d'entreprises se sont adaptées à la fermeture des restaurants en créditant les sommes allouées aux repas directement sur salaire, plutôt qu'en procédant *a posteriori* au remboursement des frais de bouche. Or ces nouveaux procédés perdurent depuis la fin du confinement, au risque de mettre en danger les restaurants qui vivent essentiellement d'une clientèle de salariés. Elle souhaite donc alerter le ministre sur cette problématique car elle met en difficulté de nombreux restaurants.

Données clés

Auteur : Mme Sophie Beaudouin-Hubiere
Circonscription : Haute-Vienne (1re circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 42133
Rubrique : Hôtellerie et restauration
Ministère interrogé : Économie, finances et relance
Ministère attributaire : Comptes publics

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 octobre 2021, page 7748
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)